

Communiqué de presse

Assemblée générale des experts-comptables de Picardie et des Ardennes
4 experts-comptables et experts-comptables stagiaires mis à l'honneur

Vendredi 1^{er} juillet 2016, Beauvais - **Les experts-comptables de Picardie et des Ardennes se sont réunis à l'Institut Polytechnique Lasalle pour leur Assemblée générale annuelle qui s'est clôturée à la Maladrerie par une soirée exceptionnelle avec l'humoriste Anne Roumanoff. A cette occasion, des anciens et des jeunes experts-comptables de Picardie ont été mis à l'honneur.**



Frédéric Tilly, Président de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes, a donné rendez-vous aux experts-comptables et experts-comptables stagiaires de la région Picardie et du département des Ardennes pour l'Assemblée générale annuelle. 150 experts-comptables ont participé à des ateliers sur les actualités de la profession : comptables, juridique et droit des sociétés, sociales, fiscales, formation, obligations de conseil, textes professionnels...

Après l'ouverture de la journée par **Philippe ARRAOU**, Président du Conseil Supérieur, la profession a récompensé 4 experts-comptables et experts-comptables stagiaires.

La médaille de la Profession a été remise à deux experts-comptables retraités : Daniel MOREAU, qui exerçait à Saint-Quentin (02) et a été élu du Conseil Régional de l'Ordre de 2008 à 2014, et Dominique WASIKOWSKI, qui exerçait à Albert (80) et a été censeur du Conseil Régional de l'Ordre de 1996 à 2015.

Le Prix du meilleur rapport de stage a été remis à Julie CARON, expert-comptable stagiaire à Abbeville (80), sur le thème « Le démembrement de l'immobilier d'exploitation ».

Le Prix du meilleur mémoire a été remis à Jérôme HUSSON, expert-comptable à Amiens (80), sur le thème « Avec l'apparition de l'EIRL, quelle structure juridique choisir pour le commerçant ou l'artisan ? »

« L'expert-comptable est le premier partenaire et conseil du dirigeant d'entreprise. Nous ne sommes pas seulement des experts-comptables mais aussi des experts-conseils. L'ouverture de notre périmètre d'intervention avec la loi du 6 août 2015, dite Loi Macron, nous donne les possibilités d'exercer ces missions de conseil avec encore plus de sécurité. » déclare Frédéric Tilly, Président de l'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes. « L'Assemblée générale est l'occasion de nous tenir informés des actualités de notre profession pour aider nos clients dans leur gestion, leur activité et leur fiscalité. » poursuit-il.

L'Ordre des Experts-comptables Picardie Ardennes représente 415 experts comptables exerçant au sein de structures libérales ou associatives et qui emploient près de 3 000 salariés. Représenter, défendre, valoriser les professionnels et les accompagner dans leur développement, sont les missions de l'Ordre des Experts-comptables. Il demeure le garant de l'éthique de la profession, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que du monde économique.

L'Ordre est également chargé de la formation de ses membres qui constitue une garantie de qualité et assure le suivi du parcours des experts comptables stagiaires.

www.pic-ard-experts.org